

Guide de référence rapide en cas d'écllosion

Gestion des écllosions dans les centres de garde agréés



Définition de cas de maladie entérique

Un enfant ou un membre du personnel :

- a eu deux épisodes ou plus de diarrhée ou de vomissements dans une période de 24 heures; ou
- a eu un épisode de diarrhée et un épisode de vomissements dans une période de 24 heures; ou
- a un symptôme de maladie entérique et a reçu une confirmation en laboratoire d'une maladie entérique connue.

diarrhée = selles molles et aqueuses inhabituelles pour la personne

Définition de cas de maladie respiratoire

Un enfant ou un membre du personnel qui présente au moins deux des symptômes respiratoires suivants :

- fièvre ou frissons
- toux
- congestion ou écoulement nasal
- éternuements
- mal de gorge ou voix rauque
- fatigue
- douleurs musculaires
- perte d'appétit
- mal de tête
- irritabilité

Quand signaler une écllosion

- Surveillez le taux d'absentéisme attribuable à la maladie et documentez les symptômes que manifestent les enfants ou les membres du personnel.
- Si vous avez déterminé le taux de maladie de référence* du centre, est-ce que le nombre actuel de cas dépasse ce taux? Si oui, informez-en le Bureau de santé.
- Si vous n'avez pas déterminé le taux de maladie de référence, communiquez avec le Bureau de santé pour discuter des mesures à prendre si votre centre répond aux critères ci-dessous d'une écllosion soupçonnée ou confirmée.
- Lorsque vous communiquez avec le Bureau de santé, assurez-vous d'avoir préparé une liste d'identification des cas pour les enfants et le personnel.

Écllosion soupçonnée : **deux** enfants ou membres du personnel ou plus de la même classe présentent des symptômes semblables dans une période de **48 heures**

Écllosion confirmée : **trois** enfants ou membres du personnel ou plus de la même classe présentent des symptômes semblables dans une période de **48 heures**

Prise des mesures de contrôle de l'écllosion

- Exclure du centre tous les enfants et les membres du personnel malades :
 - Maladie entérique : jusqu'à ce qu'ils n'aient plus de symptômes depuis 48 heures (sans médicaments) et qu'ils se sentent assez bien pour participer aux activités.
 - Maladie respiratoire : jusqu'à ce que leurs symptômes s'améliorent, qu'ils n'ont pas de fièvre (sans médicaments) et qu'ils se sentent assez bien pour participer aux activités.
 - **Remarque** : si les enfants ou les membres du personnel exclus retournent au centre, il est important que le centre les soumette à un dépistage pour s'assurer que les critères de retour sont satisfaits.
- Renforcer l'hygiène des mains – vous assurer qu'on aide les enfants à bien se laver les mains, augmenter la fréquence du lavage des mains et passer en revue l'utilisation et la disponibilité du désinfectant pour les mains à base d'alcool.
- Augmenter le nettoyage et la désinfection des surfaces fréquemment touchées (p. ex. poignées de porte, étagères, interrupteurs, robinets, etc.).
 - Vous assurer qu'on utilise correctement le désinfectant selon les directives du fabricant en respectant le temps de contact nécessaire.
- Réduire la quantité de matériel pédagogique et de jouets servant à l'apprentissage et au jeu afin de faciliter les efforts accrus de nettoyage et de désinfection.
- Éliminer les articles difficiles à nettoyer (p. ex. articles de jeu naturels, meubles mous, vêtements de déguisement, etc.).
- Suspendre toutes les activités de jeu sensoriel, naturel et collectif – modifier les activités afin de minimiser les contacts étroits et le partage d'articles entre les enfants (p. ex. outils de dessin, pinceaux, etc.).
- Regrouper les classes (y compris les membres du personnel) en cohortes et garder celles-ci séparées afin de prévenir la transmission entre les classes.
- Annuler les activités sociales, les sorties éducatives et les activités communautaires à moins d'en avoir discuté avec le Bureau de santé.
- Aviser les familles de l'écllosion et apposer à toutes les entrées des affiches indiquant qu'une écllosion a été déclarée dans le centre.
- Fournir à un inspecteur ou une inspectrice de la santé publique une liste à jour de l'identification des cas tous les jours.
- Signaler toute évolution émergente/rapide de l'écllosion (p. ex. hausse considérable du nombre de cas) dès que possible, même après les heures de bureau.

Pour signaler une écllosion ou en discuter, appelez le **Programme des maladies infectieuses** au **705 721-7520** ou au **1 877 721-7520**, poste **8809**, durant les heures normales de bureau, ou au **1 888 225-7851** après les heures de bureau.

Pour obtenir des ressources sur les écllosions, y compris des modèles de liste d'identification des cas et des listes de vérification, visitez le <http://www.smhdu.org/childcare>.

* Pour déterminer le taux de maladie de référence, faites des vérifications quotidiennes de l'état de santé des enfants et des membres du personnel, utilisez des cahiers de communication et tenez des carnets de surveillance des maladies. Il faut toujours savoir le nombre d'enfants/de membres du personnel malades au centre. Par exemple, si vous déterminez que deux enfants malades en même temps dans une même classe est un taux de maladie normal, tout ce qui dépasse ce taux doit être signalé.